Envoyé en préfécture le 12/03/2018NCAISE
Reçu en préfécture le 12/03/2018

Affiché le 1 2 MARS 2018

"ID : 039-283900017-20180305-B2018_9-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 5 mars 2018

Membres en exercice : 5 Présents : 5

Nombre de votants : 5
Votes pour : 0
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Dates de la convocation :

16/2/2018

Délibération n° B 2018-9

Convention avec le CH Louis Jaillon à SAINT-CLAUDE relative à la restauration des personnels du SDIS : approbation et autorisation de signature à donner au Président

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars, à onze heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

<u>Etalent présents</u>: Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, François GODIN, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-78, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-24 du 5 décembre 2017, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Dans le cadre principalement des formations qui peuvent se dérouler dans différents CIS du Jura, il y a lieu de conventionner avec des prestataires extérieurs pour la fourniture de repas.

Actuellement, il y a trois partenaires principaux :

- le Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale à LONS-LE-SAUNIER : partenariat reconduit au 1^{er} janvier 2018 par délibération du Bureau n° B 2017-37 du 20 novembre 2017 ;
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Saint-Ylle à DOLE (CHS) :
- le Centre Hospitalier Louis Jaillon à SAINT-CLAUDE.

Concernant le Centre Hospitalier Louis Jaillon à SAINT-CLAUDE, il s'agit de reconduire la convention pour l'année 2018 avec un changement de tarifs au 1^{er} janvier. Le prix du repas (entrée, viande/légumes, fromage, dessert, café) passe de 5.73 € à 6.05 €.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver la convention et le nouveau tarif, et de m'autoriser à la signer.

DECISION N° B 2018-9 DU 5 MARS 2018

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la convention avec le Centre Hospitalier Louis Jaillon de SAINT-CLAUDE relative à la restauration des personnels du SDIS ainsi que le nouveau tarif et autorise son Président à la signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture le 1 2 MARS 2018 Affiché le 1 2 MARS 2018 Publié au Recueil des Actes Administratifs du 1° trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA,

Clément PERNOT